



Loi sur les jeux de hasard et d'argent /asso 1901

Par **electron25**, le **18/04/2010** à **16:19**

Bonjour, rnje fait partie d'une association de loi 1901 qui est un club de poker, nous nous entraînons 2 fois par semaine à titre gracieux (les jeux d'argent et de hasard étant très règlementés en France) et à chaque fois nous demandons des autorisations au RGrnnous organisons une à 2 fois par an un tournoi gratuit avec de petits lots à gagner .rnmais depuis peu de temps nous voyons fleurir des tournois d'association tels que les clubs de foot ou autre avec des droits d'entrée et des rebuy (droit de racheter des jetons souvent lors de la première heure) de plus certains de ces clubs ne réinvestissent pas la totalité des droits d'entrée et prennent une participation pour leur club.rnpour faire vivre notre club nous ne comptons que sur nos sponsors et sur la vente de boissons (licence 3).rnmes questions :rn-la loi sur les associations 1901 permet-elle de créer de tels tournois ?(en trouvant un vice de forme permettant de passer outre la loi des jeux de hasard et d'argent)rn-les lois sur le poker auraient-elles changé ?rn-comment pouvons-nous organiser des tournois en étant vraiment dans la légalité ?rnmerci d'avance